

99. *Qui a la direction du département de l'Instruction publique ?*

Le Surintendant de l'Instruction publique a la direction du département de l'Instruction publique

100. *Quel est, outre le Surintendant, le personnel du département de l'Instruction publique ?*

Le département de l'Instruction publique doit avoir deux secrétaires et les officiers requis pour le fonctionnement des lois concernant l'Instruction publique.

101. *Quels sont les attributions des secrétaires de l'Instruction publique ?*

Les secrétaires sont les sous-chefs du département de l'Instruction publique, et, en cette qualité, ils sont chargés du contrôle général du département sous la direction du Surintendant et exercent les autres pouvoirs et devoirs qui leur sont assignés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

102. *Quels sont les documents authentiques des secrétaires du département de l'Instruction publique ?*

Tous les documents originaux ou copies signées par un secrétaire ou un sous-secrétaire du département de l'Instruction publique sont authentiques.